


Informations de base	
<p><b>2017/2050(INI)</b> INI - Procédure d'initiative</p> <p>Conclusion de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part</p> <p>Voir aussi <a href="#">2016/0366(NLE)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>6.20.03 Accords et relations commerciales et économiques bilatérales 6.40.11 Relations avec les pays industrialisés</p> <p><b>Zone géographique</b></p> <p>Nouvelle-Zélande</p>	Procédure terminée

Acteurs principaux			
Parlement européen	<b>Commission au fond</b>	<b>Rapporteur(e)</b>	<b>Date de nomination</b>
	<span style="border: 1px solid red; padding: 2px;">AFET</span> Affaires étrangères	TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR)	28/02/2017
		Rapporteur(e) fictif/fictive UNGUREANU Traian (PPE) CRISTEA Andi (S&D) NICOLAI Norica (ALDE) KOHLÍEK Jaromír (GUE/NGL) SOLÉ Jordi (Verts/ALE)	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
10/10/2017	Vote en commission		
24/10/2017	Dépôt du rapport de la commission	<a href="#">A8-0333/2017</a>	<a href="#">Résumé</a>
16/11/2017	Décision du Parlement	<a href="#">T8-0447/2017</a>	<a href="#">Résumé</a>
16/11/2017	Résultat du vote au parlement		
16/11/2017	Débat en plénière	<a href="#">CRE link</a>	
16/11/2017	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
<b>Référence de la procédure</b>	2017/2050(INI)

Type de procédure	INI - Procédure d'initiative
	Voir aussi <a href="#">2016/0366(NLE)</a>
Base juridique	Règlement du Parlement EP 107-p2
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/8/09591

<a href="#">Portail de documentation</a>				
Parlement Européen				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Projet de rapport de la commission		<a href="#">PE604.510</a>	27/04/2017	
Amendements déposés en commission		<a href="#">PE605.924</a>	31/05/2017	
Rapport déposé de la commission, lecture unique		<a href="#">A8-0333/2017</a>	24/10/2017	<a href="#">Résumé</a>
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T8-0447/2017</a>	16/11/2017	<a href="#">Résumé</a>

## Conclusion de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part

2017/2050(INI) - 16/11/2017 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 473 voix pour, 57 contre et 79 abstentions, une résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part.

Les députés ont rappelé que la Nouvelle-Zélande entretenait un partenariat étroit et historique avec l'UE. L'UE reste le troisième partenaire commercial de la Nouvelle-Zélande et les deux parties partagent les valeurs de respect des principes démocratiques ainsi qu'un large éventail d'intérêts économiques et commerciaux.

Le Parlement s'est félicité de la conclusion de l'accord de partenariat, qui créera un cadre politique tourné vers l'avenir pour les relations entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande. Il a insisté sur la coopération en matière de paix, de sécurité, de stabilité dans la région Asie-Pacifique, d'agriculture, de développement durable, de pêche, d'affaires maritimes, de transport, d'aide humanitaire, de mesures sanitaires, d'énergie, d'environnement et de lutte contre le changement climatique.

Les députés ont apporté leur soutien au lancement des négociations de l'accord de libre-échange UE-Nouvelle-Zélande, qui doivent être menées **dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel**, en tenant compte de la sensibilité de certains produits agricoles.

La résolution a toutefois souligné l'importance de renforcer:

- le **dialogue politique** et coopération sur la croissance économique, la création d'emplois, le commerce et l'investissement;
- la **gouvernance environnementale et océanique**, nécessaire à la conservation et à l'utilisation durable des ressources;
- la réalisation d'investissements supplémentaires dans les domaines de la **recherche et de l'innovation** et les nouvelles possibilités de coopération scientifique, universitaire et technologique;
- la coopération en matière d'**énergie durable**, conformément à l'initiative des Nations Unies «Énergie durable pour tous».

Le Parlement a salué l'engagement de longue date de la Nouvelle-Zélande dans la **coalition internationale contre le terrorisme** et s'est félicité des articles de l'accord relatifs à la coopération dans la lutte contre le terrorisme.

Enfin, il a salué la participation de la Nouvelle-Zélande aux opérations de gestion de crises menées par l'UE en vue de promouvoir la paix et la sécurité internationales, l'attachement de la Nouvelle-Zélande pour la Cour pénale internationale (CPI), la ratification par la Nouvelle-Zélande de l'accord sur le climat issu de la COP21, ainsi que la contribution de la Nouvelle-Zélande à la protection, à la conservation et à l'utilisation durable des ressources marines ainsi qu'à la recherche marine.

## Conclusion de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part

La commission des affaires étrangères a adopté un rapport d'initiative de Charles TANNOCK (ECR, UK) contenant une proposition de résolution non législative sur le projet de décision du Conseil relative à la conclusion, au nom de l'Union, de l'accord de partenariat sur les relations et la coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la Nouvelle-Zélande, d'autre part.

Le rapport souligne que la Nouvelle-Zélande entretient un partenariat étroit et historique avec l'UE. L'UE reste le troisième partenaire commercial de la Nouvelle-Zélande et les deux parties partagent un large éventail d'intérêts économiques et commerciaux.

Les députés **se sont félicités de la conclusion de l'accord de partenariat**, qui créera un cadre politique tourné vers l'avenir pour les relations et la coopération entre l'Union européenne et la Nouvelle-Zélande dans le cadre du développement durable et dans un large éventail de domaines pour les prochaines années pour répondre à de nouvelles ambitions et attentes.

Ils ont apporté leur soutien au lancement des négociations de l'accord de libre-échange UE-Nouvelle-Zélande, qui doivent être menées **dans un esprit de réciprocité et de bénéfice mutuel**, en tenant compte de la sensibilité de certains produits agricoles et autres.

Le rapport a toutefois souligné l'importance de renforcer:

- le dialogue politique et coopération sur la croissance économique, la création d'emplois, le commerce et l'investissement;
- la gouvernance environnementale et océanique, nécessaire à la conservation et à l'utilisation durable des ressources;
- la réalisation d'investissements supplémentaires et les nouvelles possibilités de coopération scientifique, universitaire et technologique;
- l'engagement de longue date dans la coalition internationale contre le terrorisme;
- la coopération en matière d'énergie durable, conformément à l'initiative des Nations Unies «Énergie durable pour tous».